LAMORT Jules

VIIIa. - JULES-SIGISBERT LAMORT,



Jules-Sigisbert LAMORT 1817—1889.

né à Luxembourg le 19. 9. 1817, dirigeait depuis les années 40 la papeterie de Manternach*) qu'il hérita après la mort de son père. Le 14. 8. 1848 il avait épousé Marie Barbe Pondrom, (1827—1906) fille du notaire Pondrom-de Hæfnagel de Hosingen, avec laquelle il résidait aux Rochers, à part les fins de semaine qu'on passait en la maison de Luxembourg.

Pour la branche papeterie, l'accès du pays au Zollverein ne tarda pas à manifester les conséquences les plus heureuses : dès 1845 la demande de bons papiers luxembourgeois était telle que la production dut être augmentée sensiblement. (45)

Toutefois, l'accroissement constant des frais de transport et du

prix des chiffons n'aurait pas permis la réalisation de beaux bénéfices, si Jules Lamort n'avait pas su réaliser des perfectionnements techniques. Dès qu'il eut lu dans les livres spécialisés le détail d'une nouveauté révolutionnant la fabrication du papier : l'introduction de la pâte de bois en remplacement ou comme complément de la pâte de chiffons, il attaqua le problème à fond. Après avoir obtenu de la part de sa clientèle toute assurance qu'elle accepterait le nouveau papier puisqu'il n'y aurait pas changement de qualité, il fit commencer sans retard les travaux de transformations. Outre une petite râperie de bois on construisit un nouveau barrage avec canal d'amenée en aval de Manternach, dans un second étranglement de la Syre, plus serré et sauvage que celui de la papeterie proprement dite.

Comme nous l'avons vu, la machine à vapeur fut introduite à temps pour permettre de concurrencer sur leur propre marché les produits des papeteries allemandes.

Il est donc compréhensible que chaque fois qu'il s'agissait de renouveler le traité du Zollverein (1847, 1853, 1865, 1872) Jules Lamort était parmi ceux qui donnaient un avis favorable.

^{*)} Il était «fabricant de papier à Manternach» en juillet 1846, alors qu'il fut agréé membre-correspondant de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques.